

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

DÉBLOCAGE EXCEPTIONNEL DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTÉRESSEMENT EN
2026 - (N° 2217)

Commission	
Gouvernement	

N° 62

AMENDEMENT

présenté par
Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« premier alinéa »

la référence :

« a ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, substituer aux mots :

« premier alinéa »

la référence :

« a ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel